



AIR FRANCE PARTENAIRE DE LA 8^E ÉDITION DE « CRÉATRICES D'AVENIR »

Initiative Ile-de-France, 1er réseau associatif francilien d'accompagnement, de financement et d'hébergement à la création d'entreprises, est heureux d'annoncer qu'AIR FRANCE, acteur économique de premier plan et premier employeur privé d'Ile-de-France, est partenaire pour la troisième année de « Créatrices d'Avenir », le plus grand concours régional dédié à l'entrepreneuriat des femmes en Ile-de-France.

En tant que partenaire, AIR FRANCE participera au Jury final de la 8^e édition de « Créatrices d'Avenir » et attribuera à l'une des six lauréates distinguées lors de la cérémonie, qui se tiendra en décembre prochain, un trophée et deux vols long-courriers dans le cadre d'une mission de prospection à l'étranger. AIR FRANCE accompagnera également, via sa filiale SODESI, une créatrice par du conseil et de la mise en réseau.

En s'associant à « Créatrices d'Avenir » qui récompense chaque année six femmes chef d'entreprises autour de projets audacieux, porteurs de l'économie de demain dans des domaines tels que l'innovation, le numérique, l'économie sociale et solidaire, ou ayant un impact positif sur leur territoire, AIR FRANCE réaffirme son implication territoriale autour de son hub principal et son engagement sociétal pour l'égalité femmes/hommes.

« L'entrepreneuriat des femmes constitue un potentiel important de création d'emploi et d'activité économique. Nous faisons d'ailleurs de l'insertion par l'emploi et du soutien à la création d'entreprise un axe important de notre engagement sociétal. Notre implication au sein de « Créatrices d'Avenir » s'inscrit dans la continuité de cette démarche. En soutenant l'opération organisée par Initiative Ile-de-France, nous souhaitons valoriser l'image de la création d'entreprises par les femmes, encourager leur créativité féminine au sein de l'entreprise et des territoires, et favoriser la création et le développement d'activités ambitieuses et d'emplois par des femmes », explique Nathalie Simmenauer, directrice de l'environnement et du développement durable d'AIR FRANCE.

Dans le cadre de sa responsabilité sociale, AIR FRANCE mène, depuis plus de dix ans, une politique volontariste en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet engagement sociétal constitue un axe fort de sa politique de ressources humaines. Les actions et mesures engagées en ce sens ont pour objectifs d'assurer l'égalité des chances et de traitement dans les pratiques ressources humaines et une meilleure articulation vie professionnelle et vie personnelle.

Ainsi, depuis 2008, la Charte de la parentalité vise à faire évoluer les représentations liées à la parentalité dans l'entreprise, à créer un environnement favorable aux salariés-parents, en particulier pour la femme enceinte, et à respecter le principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle des salariés-parents. L'entreprise s'est également engagée à agir pour la réduction des éventuels écarts salariaux entre les hommes et les femmes.

En avril 2013, AIR FRANCE a également signé une Convention cadre avec le Ministère des droits des femmes, formalisant un certain nombre d'engagements pour l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle, pour la lutte contre le plafond de verre, pour la féminisation des comités directeurs et pour l'accompagnement des PME sous-traitantes ou fournisseurs dans la démarche d'égalité professionnelle.

En 2018, un réseau interne de femmes a été créé et avec l'association « Elles Bougent », les marraines AIR FRANCE incitent les collégiennes et lycéennes à rejoindre les métiers d'ingénieurs ou techniques.

Pour rappel, le jury de « **Créatrices d'Avenir** » **s'attachera à valoriser des projets audacieux**, porteurs de l'économie de demain dans des domaines tels que l'innovation, le numérique, l'économie sociale et solidaire, ou ayant un impact positif sur leur territoire. Comme en 2017, les candidatures des 15 finalistes « Créatrices d'Avenir » seront soumises aux votes du public qui élira la plus prometteuse d'entre elles.

Ce rendez-vous incontournable est ouvert à toutes les femmes entrepreneures souhaitant **candidater jusqu'au 30 septembre 2018** en se rendant sur le site www.creatricesdavenir.com. À la clé : une **dotation globale de 60 000 €**, dont 30 000 € en numéraire et 30 000 € en accompagnement délivré par les partenaires du concours.

CONTACTS PRESSE

AGENCE EDIFICE : Laëtitia Guittard – Tél. : +33 (0)6 76 13 71 55 - Mail : laetitia@edifice-communication.com

Malika Ba – Tél. : +33 (0)6 49 58 54 79 - Mail : malika@edifice-communication.com

INITIATIVE IDF : Nadège Hammoudi – Tél. : +33 (0)6 07 16 96 23 - Mail : nadega.hammoudi@initiative-iledefrance.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Les dates clés de « Créatrices d'Avenir »

- Ouverture des candidatures..... 1^{er} juin 2018
- Clôture des candidatures..... 30 septembre 2018
- Vote du Public 13 au 21 novembre 2018
- Jury de sélection 22 novembre 2018
- Cérémonie de remise des trophées..... 12 décembre 2018

Qui peut candidater ?

Toute femme ayant créé ou repris une entreprise dont :

- le siège social est situé en Ile-de-France,
- au moins 50% des parts (des voix pour les associations) sont détenues par une ou plusieurs femmes, et la dirigeante (présidente pour les associations) est une femme,
- et les statuts ont été déposés (pour les sociétés et associations) ou la demande d'immatriculation a été réalisée (pour les entreprises individuelles) avant le 30 septembre 2018.

Comment candidater ?

Les candidates remplissent directement le dossier disponible sur www.creatricesdavenir.com.

En savoir plus sur Créatrices d'Avenir

- Retrouvez plus d'informations sur « Créatrices d'Avenir » : www.creatricesdavenir.com
- Découvrez les lauréates des précédentes éditions : www.creatricesdavenir.com/laureates
- Suivez « Créatrices d'Avenir » sur Twitter : [@CreadAvenir](https://twitter.com/CreadAvenir)
- Suivez « Créatrices d'Avenir » sur la page Facebook : www.facebook.com/ConcoursCreatricesdAvenir

« Créatrices d'Avenir » est organisé par :



Avec le soutien de :



Initiative Ile-de-France est cofinancée par le fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel 2014-2020



Groupama
PARIS VAL DE LOIRE



Neulize OBC
ABN AMRO

AIRFRANCE



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

> lesdigiteurs



viàGrandParis



À propos d'Initiative Ile-de-France

Initiative Ile-de-France est le premier réseau associatif francilien d'accompagnement, de financement et d'hébergement des entrepreneurs. Il a permis de créer et maintenir plus de 5 200 emplois en 2017, en accompagnant près de 2 300 nouveaux entrepreneurs. Les entreprises accompagnées enregistrent un taux de pérennité de 90% à trois ans après leur création, contre un taux national de 66% (source INSEE), témoignant d'une réelle qualité de service apportée aux porteurs de projet. **En savoir plus sur** www.initiative-iledefrance.fr

CONTACTS PRESSE

AGENCE EDIFICE : Laëticia Guittard – Tél. : +33 (0)6 76 13 71 55 - Mail : laetitia@edifice-communication.com

Malika Ba – Tél. : +33 (0)6 49 58 54 79 - Mail : malika@edifice-communication.com

INITIATIVE IDF : Nadège Hammoudi – Tél. : +33 (0)6 07 16 96 23 - Mail : nadege.hammoudi@initiative-iledefrance.fr